

la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, et que l'on devait s'attendre à voir bientôt une forte augmentation se manifester dans l'importance de leur commerce et de leur navigation.

Je ferai observer ici que le président de la commission, l'honorable John Young, a signé le rapport sans égard à aucun autre rapport, quoique l'un des commissaires, M. Lawrence, n'y avait pas concouru et avait publié les raisons de son dissentiment. J'ai lu le rapport de la minorité avec le plus grand intérêt, et je pense que le président avait commis une injustice envers ce commissaire en ne faisant aucune allusion, ni directe ni indirecte, à son rapport.

Hon. M. MACKENZIE—Permettez-moi de dire que M. Lawrence a été invité à envoyer un rapport de minorité pour qu'il fût publié en même temps que l'autre, mais qu'il a refusé de le faire; en sorte que personne n'est à blâmer que lui-même pour cette omission.

M. BURPEE—Cela peut être vrai, mais néanmoins, M. Young aurait dû mentionner le fait, dans son rapport, que le comité n'était pas unanime.

Je ne comprends pas pourquoi les commissaires se sont occupés du commerce avec l'Amérique du Sud et la Grande-Bretagne, puisque personne n'a jamais prétendu que le canal, s'il était construit, serait de la même utilité sous ce rapport. Quant au commerce de Terre-Neuve, c'est une question controversée, mais des gens qui se prétendent bien informés au sujet du commerce de Terre-Neuve disent que si le canal était fait, il s'établirait un commerce considérable entre la Baie de Fundy et cette colonie. Le rapport dit que le canal ne serait d'aucun avantage pour le commerce des Antilles, mais d'autres hautes autorités pensent autrement.

Dès 1827, l'*Albion* de New-York publiait ce qui suit :

“ Est-ce que la mère-patrie n'accordera pas une somme d'argent pour aider au canal de la Baie Verte, puisqu'il ferait de St. Jean un excellent dépôt pour les articles de première nécessité dans les Antilles? S'il était ouvert les produits du Canada, de l'Île du Prince-Edouard, de la côte du Labrador, et ceux de son propre sol, se concentreraient à la capitale du Nouveau-Brunswick, qui deviendrait aussi

le marché des cargaisons apportées au retour des Antilles.”

L'accord de sentiments entre le président de la Chambre de Commerce du Canada, en 1871, et l'*Albion* de New-York en 1827, est aussi remarquable que leurs vues sont raisonnables.

La commission des Canaux, en 1871, disait :

“ Les marchands d'Ontario et de Québec peuvent fournir aux maisons de St. Jean, intéressées à ce commerce, les marchandises pour lesquelles il y a un bon marché aux tropiques, et, par la même voie, ils se procureraient du sucre, de la mélasse et d'autres produits des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud, que nous recevons indirectement aujourd'hui, en grande partie, par voie des Etats-Unis.”

Au sujet de la perspective probable de l'accroissement du trafic avec les Antilles et l'Amérique du Sud, les opinions des autorités que j'ai citées plus haut doivent avoir un grand poids. A leur avis, si le Canada veut établir un commerce important pour ses produits avec les Antilles Anglaises et étrangères, il lui faut avoir des dépôts à des ports de mer. Elles regardent le canal de la Baie Verte comme indispensable au développement des relations commerciales du Canada avec les îles des Indes Occidentales Anglaises et étrangères.

La construction du canal ne devrait pas dépendre de l'étendue du commerce actuel entre le Canada et ces îles, mais de celui que le canal lui-même fera naître.

M. Young dit aussi qu'il est d'opinion qu'il se ferait peu de trafic par ce canal avec l'Île du Prince-Edouard pour le présent; mais si nous avions la réciprocité avec les Etats-Unis, il se ferait un grand commerce par cette voie. A présent, il n'y a pas beaucoup de commerce dans cette direction, bien qu'il s'en fasse un assez considérable entre l'Île du Prince-Edouard et St. Jean. La réciprocité avec les Etats-Unis est presque indispensable au commerce de l'Île du Prince-Edouard.

Quant au commerce avec la Baie de Fundy, j'en ai déjà parlé. Le fait est que les relations commerciales de cette baie avec les provinces supérieures sont presque entièrement nulles à cause de l'absence de ce canal.

Hon. M. MACKENZIE—J'espère que mon honorable ami voudra bien